

SYNDICAT E.C.I.M.A  
Syndicat Européen des fabricants de ouate de cellulose  
Chez Ouateco  
Zone Atlantisud- Rue du pays d'Orthe  
40.230 Saint Geours de Marenne

Saint Geours de Marenne, le Jeudi 11 Aout 2011

Objet : Information sur l'utilisation des sels de bore

Les fabricants européens de ouate de cellulose, respectueux des bonnes pratiques environnementales, se sont regroupés au sein d'un syndicat dénommé E.C.I.M.A. (European Cellulose Insulation Manufacturers Association).

L'objectif de l'ECIMA est d'informer les consommateurs sur les performances de la ouate de cellulose, matériau écologique par excellence. En France, les qualités techniques et environnementales reconnues de cet isolant éprouvé sont à l'origine de l'engouement pour ce produit depuis le Grenelle de l'Environnement.

Les membres de l'ECIMA veillent particulièrement aux pratiques de production de la ouate de cellulose et affichent une attitude exemplaire sur le suivi Qualité du produit. Tous les fabricants membres de l'ECIMA disposent d'Avis Techniques du Centre scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) sur leurs produits. .

La ouate de cellulose est un isolant thermique qui se présente sous une forme cotonneuse. Le produit s'inscrit dans la filière de recyclage des papiers, il est directement issu du broyage de papiers sélectionnés pour cet usage. Les ouates de cellulose fabriquées par les membres de l'ECIMA reçoivent toutes un traitement ignifuge afin de conférer au produit ses excellentes caractéristiques vis-à-vis du feu. Tous les fabricants de l'ECIMA ont validé ces caractéristiques par des séries d'essais dits « SBI » et proposent des produits de classe de réaction au feu Euroclasse B ou C ou E.

Depuis le mois de juin 2011, les membres de l'ECIMA ont constaté la diffusion d'informations erronées sur le marché français. Ces informations concernent l'interprétation de la législation européenne à propos de l'utilisation du sel de bore dans la fibre cellulosique. Un groupe d'experts composés de juristes et de techniciens reconnus a été nommé par l'E.C.I.M.A pour clarifier ces informations.

Le résultat des travaux des experts sont les suivants :

En aucun cas, le sel de bore n'est utilisé comme biocide par les fabricants de ouate de cellulose mais comme retardant au feu (ignifuge). La ouate de cellulose n'est donc pas pénalisée par la Directive sur les produits biocides (Décision 2010/72 UE) qui suspend, dans ce cadre spécifique, l'utilisation de l'acide borique à compter du 9 août 2011.

De fait, la directive UE 98/8/CE sur les biocides ne s'applique pas aux produits d'isolation en fibres de cellulose. De plus, la ouate de cellulose démontre une résistance naturelle au développement de moisissures. Les essais réalisés sur la ouate de cellulose non traitée montrent que cette caractéristique n'est pas à mettre en relation avec le traitement ignifugeant à base d'acide borique (tests réalisés par différents laboratoires accrédités en Allemagne et en Espagne).

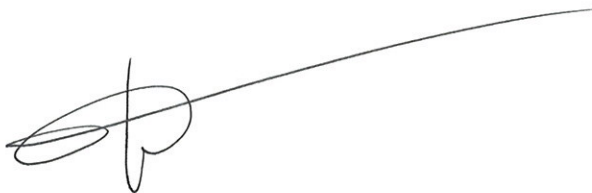
L'emploi de l'acide borique, comme ignifuge dans les isolants en vrac en fibres de cellulose, relève de la réglementation REACH, (règlement C E n° 1907/2006 du Parlement européen) et c'est dans ce cadre que les fabricants de l'ECIMA mettent leurs produits sur le marché.

Les Avis Techniques délivrés par le C.S.T.B aux fabricants de ouate de cellulose, et consultables sur le site internet du CSTB, ne sont pas remis en cause par la mise en application, le 9 août 2011, de la directive UE 98/8/CE/.. Les ouates de cellulose fabriquées par les industriels membres de l'ECIMA sont conformes à la réglementation française et européenne.

Les fabricants de ouate de cellulose, membres de l'ECIMA, travaillent étroitement avec le C.S.T.B pour faire évoluer la formulation de leurs additifs pour s'adapter à la demande du marché. Ces travaux de recherche sont effectués en collaboration avec le C.S.T.B et font l'objet de contrôles nécessaires à l'obtention de nouveaux avis.

European Cellulose Insulation Manufacturers Association (ECIMA)  
Thierry Toniutti, Président de l'ECIMA, téléphone : 05 58 57 05 15

Le 11 Aout 2011



---

**Les membres de l'E.C.I.M.A sont :**

La société Ouateco SARL, contact : Thierry Toniutti, 06 99 60 64 64  
Zone Atlantisud- rue du pays d'Orthe 40.230 Saint Geours de Maremne  
[www.ouateco.com](http://www.ouateco.com)



La société Excel Industries Ltd, contact : Michael Cook 00 44 79 73 84 15 36

**CELLISOL®**

Maerdy Ind. Estate, Rhymney, Gwent NP22 5PY [www.excel fibre.com](http://www.excel fibre.com)

La société SAS Cellaouate, contact Patrick Créac'h 06 32 05 29 08  
33, rue Marcellin Berthelot 29600 Saint Martin des Champs  
[www.cellaouate.com](http://www.cellaouate.com)



La société SAS Ouattitude, contact Jean Michel Bœuf 06 71 17 99 24  
PAE de la Baume, 34290 Servian



La société SAS NrGaïa, contact : Olivier LEGRAND, 06 28 19 21 00  
16, rue de la May 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont  
[www.nrgaia.eu](http://www.nrgaia.eu)



La société SPOC, contact : Emmanuel Bavouset, 04 73 51 69 70  
8 rue des cartelades, 63650 La Monnerie - LeMontel  
[www.isofloc.com](http://www.isofloc.com)



La société isofloc AG, contact : Sergio Fraefel, +41 71 313 91 01  
Soorpark, 9606 Bütschwil, Suisse  
[www.isofloc.com](http://www.isofloc.com)



La société Daemmstatt W.E.R.F. GmbH, contact : Amélie Brackmann  
,+49 30 29 39 41 10  
Markgrafendamm 16, 10245 Berlin, Allemagne  
[www.daemmstatt.de](http://www.daemmstatt.de)

